

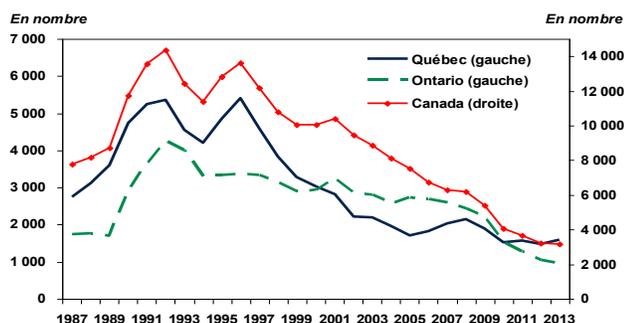
## Faillites d'entreprises : conjoncture économique, méconnaissance et différence

Les faillites d'entreprises sont encore fort élevées au Québec, surtout si l'on compare la situation avec les autres provinces canadiennes. Toutefois, elles sont considérablement moins nombreuses qu'il y a 20 ans. Au-delà de la conjoncture économique difficile, la méconnaissance en gestion serait une des raisons importantes de l'insolvabilité s'il faut en croire les analyses. Les raisons évoquées pour expliquer ce fait sont autant de pistes de solution à explorer. Si les circonstances laissent peu d'emprise aux entrepreneurs, il y a certainement à faire du côté des connaissances.

### BILAN DE SANTÉ

Depuis 1987, le Québec a parcouru bien du chemin en matière de faillites (graphique 1). Après avoir traversé la décennie 1990 qui a commencé avec une importante récession, les entreprises québécoises ont été de moins en moins nombreuses à déposer leur bilan. En fait, le sommet a été atteint en 1996 avec 5 399 faillites. Depuis, on a observé une diminution continue jusqu'à l'épisode de la récession de 2009 où le niveau le plus élevé de cette période a été de 2 157, soit moins de la moitié du sommet atteint en 1996. En 2013, on en dénombrait 1 591.

Graphique 1 – Globalement, le nombre de faillites est à la baisse

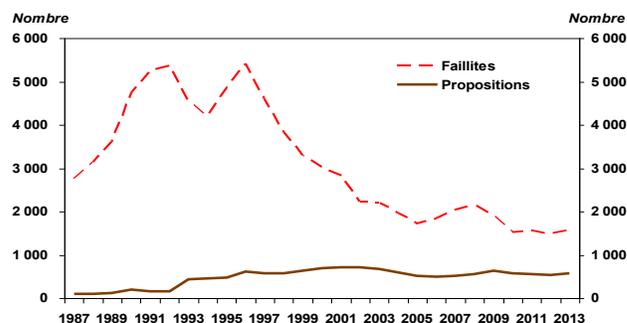


Sources : Bureau du surintendant des faillites et Desjardins, Études économiques

On note que le Québec comptait plus de faillites que l'Ontario au cours des trois dernières années, une tendance déjà observée avant les années 2000. Toutefois, lorsque l'on analyse le phénomène du côté des passifs et des actifs, on voit que l'Ontario dépasse largement le Québec depuis 20 ans. On remarque deux exceptions, 1998 et 2013. En résumé, le Québec compte plus de faillites, mais elles sont de moindre ampleur (tableau 1 à la page 4).

Comment expliquer une telle diminution au fil du temps, tant au Canada, en Ontario qu'au Québec? Selon le professeur Janis Sarra de la faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique, dans une étude empirique des faillites et propositions commerciales pour les années 2005 à 2008 au Canada, « depuis les modifications de 1992 et 1997 à la Loi canadienne sur la faillite et l'insolvabilité (LFI), la politique publique a fait de la réhabilitation des entreprises insolubles une priorité. L'un des objectifs de la réforme de la LFI en 1992 était de promouvoir le recours à la proposition commerciale de préférence à la faillite...<sup>1</sup> ». Le graphique 2 permet de constater qu'effectivement les propositions commerciales ont augmenté depuis 1992, mais on constate un certain plafonnement depuis un peu plus de 15 ans.

Graphique 2 – Québec : depuis 1992, les faillites ont diminué et les propositions ont augmenté



Sources : Bureau du surintendant des faillites et Desjardins, Études économiques

<sup>1</sup> Sarra, Janis, *L'incapacité de saisir sa chance : étude empirique des faillites et propositions commerciales sous le régime de la Loi canadienne sur la faillite et l'insolvabilité*, Faculté de droit, Université de la Colombie-Britannique, avril 2009, 138 pages.

**François Dupuis**  
Vice-président et économiste en chef

**Yves St-Maurice**  
Directeur principal et économiste en chef adjoint

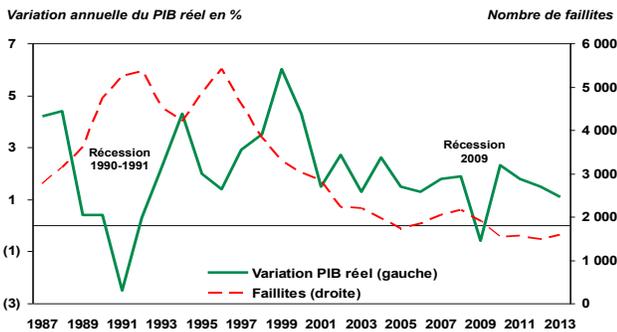
418-835-2450 ou 1 866 835-8444, poste 2450  
Courriel : [desjardins.economie@desjardins.com](mailto:desjardins.economie@desjardins.com)

**Joëlle Noreau**  
Économiste principale

## FAILLITES ET RÉCESSION

On l'a vu brièvement au graphique 1, les récessions viennent gonfler de façon très variable le nombre de faillites d'entreprises. Toutefois, la toute dernière crise économique n'a pas fait des ravages comparables à ceux observés dans les années 1990. Le graphique 3 permet de comparer la variation du PIB réel du Québec avec les faillites. On peut voir, d'une part, que l'ampleur de la récession n'a pas été la même et, d'autre part, que la réaction des entreprises a aussi été beaucoup plus modérée.

**Graphique 3 – Québec : l'effet de la bonne ou de la mauvaise conjoncture économique est indéniable**

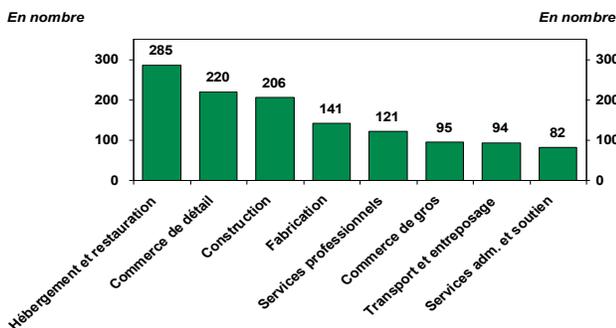


Sources : Bureau du surintendant des faillites, Institut de la statistique du Québec et Desjardins, Études économiques

## UN PANORAMA DES SECTEURS TOUCHÉS

Le portrait de 2013 présente un palmarès où le secteur de l'hébergement et de la restauration est en tête quant au nombre d'entreprises qui ont déposé leur bilan (graphique 4). Il est suivi par le commerce de détail qui subit une concurrence féroce avec l'arrivée massive des bannières commerciales américaines et par la construction dont le rythme a passablement diminué l'an dernier.

**Graphique 4 – Québec : l'hébergement et la restauration en tête en 2013**



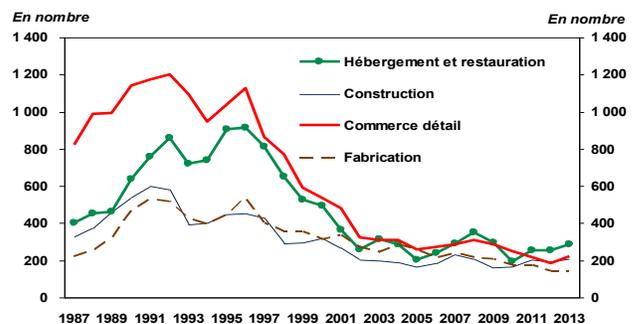
Sources : Bureau du surintendant des faillites et Desjardins, Études économiques

La fabrication occupe la quatrième place, ce qui étonne peu, compte tenu de la vive concurrence mondiale. Toutefois, le nombre de faillites dans ce secteur tend encore à diminuer et pourrait être réduit davantage avec la faiblesse du dollar canadien, la résurgence de l'économie américaine et le rapatriement partiel de certaines activités manufacturières en Amérique du Nord.

Par ailleurs, le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques a aussi écopé en 2013 avec le fléchissement dans le secteur résidentiel, le ralentissement du rythme des grands travaux d'infrastructures et la baisse de régime de l'activité minière suite à la récession et au manque de tonus de prix des métaux.

Un regard sur plus de 25 ans permet d'observer que la première place n'a pas toujours été occupée par le secteur de l'hébergement et de la restauration. Le graphique 5 présente la dynamique des 27 dernières années. On peut noter que les quatre principaux secteurs touchés ont tous connu une diminution de leurs faillites au fil du temps. La première place, qui a longtemps été occupée par le commerce de détail, a été ravie plus récemment par le secteur de l'hébergement et de la restauration.

**Graphique 5 – Québec : le commerce de détail a laissé la première place à l'hébergement et à la restauration**



Sources : Bureau du surintendant des faillites et Desjardins, Études économiques

Les faillites dans le secteur de l'hébergement et de la restauration ne présentent pas une surprise pour qui connaît quelque peu cette activité économique. Du côté de la restauration, beaucoup tentent leur chance sans vraiment connaître le milieu et ils s'exposent à mettre la clé dans la porte rapidement. Selon l'Association des restaurateurs du Québec, « le taux de survie des entreprises en restauration démontre que rares sont celles qui survivent au-delà de neuf ans, soit seulement 15,3 % d'entre elles. Après cinq ans d'exploitation, c'est plus de 71 % d'entre elles qui auront fermé leurs portes<sup>2</sup> ».

<sup>2</sup> Association des restaurateurs du Québec, <http://www.restaurateurs.ca/>

## LES RAISONS DE LA FAILLITE COMMERCIALE

Il n'existe pas une pléthore d'analyses de fond sur la faillite des entreprises au Canada et au Québec. Toutefois, celle réalisée par Statistique Canada en 1997<sup>3</sup> pour le compte d'Industrie Canada et celle du professeur Janis Sarra de l'Université de la Colombie-Britannique en 2009 se rejoignent sur certains points. Il n'y a pas de cause unique à la faillite des entreprises. On l'a vu précédemment, les conditions économiques ont un effet non négligeable.

Dans les deux études, les faiblesses en gestion reviennent comme une constante. Statistique Canada conclut que près de la moitié des faillites d'entreprises canadiennes seraient principalement attribuables à des facteurs internes à l'entreprise. Les carences en gestion sont mises en évidence. Formellement, on identifie une importante lacune dans la gestion financière. Trois problèmes majeurs sont identifiés : le déséquilibre de la structure de capital, l'incapacité à gérer le fonds de roulement et la sous-capitalisation. On y lit que « dans une large mesure, les problèmes de financement de l'entreprise sont tributaires des lacunes des gestionnaires plutôt que des facteurs externes associés à l'imperfection des marchés financiers ».

Plus récemment, le professeur Janis Sarra a étudié 6 000 dossiers d'insolvabilité (faillites et propositions commerciales) au Canada de 2005 à 2008. Son étude, déposée en 2009, fait un premier constat qui rejoint celui de Statistique Canada : la mauvaise gestion est une variable dominante dans l'équation de l'insolvabilité. Elle a fait une analyse par type d'entreprises : celles qui sont constituées en société (société en nom collectif au Québec), celles à propriétaire unique et les sociétés de personnes. Dans les trois catégories, la gestion revient en tête (tableau 2 à la page 4).

Dans l'ensemble, la deuxième cause de l'insolvabilité serait la sous-capitalisation. Dans le cas des entreprises à propriétaire unique, elles ne disposeraient pas d'un capital suffisant et dans celui des deux autres formes d'entités, les capitaux feraient défaut lorsqu'elles voudraient prendre de l'expansion ou opter pour une nouvelle orientation<sup>4</sup>.

Une autre cause importante de l'insolvabilité serait le dépassement de crédit ou le surendettement. Dans le cas des petites entreprises, l'endettement par carte de crédit aurait joué un rôle important. Même avec dix ans d'écart, on peut observer des similitudes dans l'analyse que font les chercheurs.

<sup>3</sup> Statistique Canada, *Les faillites d'entreprises au Canada*, 1997, 72 pages. No 61-525-XIF au catalogue.

<sup>4</sup> Pour plus de détails sur les PME québécoises et le financement par action, voir Desjardins, *Études économiques, Pour un Québec plus prospère et plus entrepreneurial*, 2014, p. 55

## DES FAILLITES PLUS NOMBREUSES AU QUÉBEC

On l'a vu, le Québec compte le plus grand nombre de faillites commerciales parmi les provinces canadiennes. Il n'y a pas d'études comparables à celles faites pour l'ensemble du Canada qui s'appliquent au Québec et qui expliquent l'écart observé avec les autres provinces. Toutefois, certains organismes et analystes ont tout de même une idée sur la question.

Du côté de la Fondation de l'entrepreneurship, on estime que le manque d'accompagnement des entrepreneurs québécois peut expliquer cette situation. On met en évidence le manque de cohésion des programmes gouvernementaux ainsi que l'insuffisance de mentors au Québec. On note que le financement n'est pas en cause.

À la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui regroupe majoritairement les PME, les motifs évoqués sont les coûts élevés pour se conformer à la réglementation et le taux d'imposition élevé (fédéral et provincial) des PME québécoises.

Des analystes avancent que la plus forte proportion de petites entreprises au Québec, en comparaison avec l'Ontario, pourrait être une des explications. L'idée étant que les entreprises plus petites seraient plus fragiles.

Du côté sectoriel, le secteur de la restauration est plus documenté. Le Québec se distingue des autres provinces par le plus grand pourcentage de restaurateurs indépendants en comparaison avec les grandes chaînes de restauration. Celui-ci est de 72 %, tandis qu'ailleurs au Canada, il s'établit à 64 %. Ceci laisse à penser que l'affiliation à un réseau qui dispose d'un siège social avec des pratiques d'affaires bien établies (gestion des stocks, de l'achalandage, des employés, ratios financiers, etc.), d'un soutien aux gestionnaires et d'une bannière connue sont des balises qui limitent l'improvisation.

## DES RAISONS AUX SOLUTIONS

Difficile de mettre le doigt sur les causes précises qui amènent les entreprises à déposer leur bilan. Toutefois, les analyses réalisées au Canada et les observations de ceux qui œuvrent auprès des entrepreneurs permettent de comprendre que les faillites au Québec sont le fruit d'un amalgame de circonstances économiques parfois plus difficiles, de méconnaissance en gestion et de différence par rapport à d'autres régions au Canada. Les raisons évoquées dans les études et par ceux qui sont dans le feu de l'action sont autant de pistes de solution à explorer. En regard de la situation qui prévaut ailleurs au Canada, le Québec a du pain sur la planche.

**Joëlle Noreau**  
Économiste principale

**Tableau 1 – Évolution des faillites au Canada de 2000 à 2013**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Canada	10 060	10 399	9 463	8 849	8 136	7 537	6 747	6 293	6 164	5 420	4 072	3 643	3 236	3 187
Terre-Neuve	120	104	80	59	56	56	45	52	39	33	21	24	15	21
Nouvelle-Écosse	352	403	312	277	255	277	241	206	162	146	138	95	86	84
Île-du-Prince-Édouard	26	33	36	36	39	41	41	32	14	27	16	15	13	18
Nouveau-Brunswick	226	256	237	218	207	203	193	151	196	101	70	43	53	64
Québec	3 017	2 822	2 225	2 197	1 968	1 714	1 834	2 035	2 157	1 894	1 520	1 569	1 488	1 591
Ontario	2 925	3 260	2 875	2 794	2 558	2 730	2 671	2 585	2 437	2 208	1 533	1 276	1 042	958
Manitoba	253	300	249	243	178	149	160	102	103	65	68	60	36	55
Saskatchewan	437	412	338	379	368	374	301	204	150	161	99	104	79	68
Alberta	1 712	1 700	1 994	1 640	1 570	1 195	666	449	447	405	378	264	230	137
Colombie-Britannique	980	1 098	1 108	1 002	923	786	587	470	454	380	229	192	192	189
Territoires, Yukon et Nunavut	12	11	9	4	14	12	8	7	5	0	0	1	1	2

Source : Bureau du surintendant des faillites

**Tableau 2 – Faillites et insolvabilité au Canada : les facteurs les plus importants**

Source	Entreprises constituées en société	Entreprises à propriétaire unique	Sociétés de personnes
Dr. Janis Sarra Faculté de droit - UBC Examen 6 000 dossiers De 2005 à 2008 (étude de 2009)	Faiblesses de gestion Insuffisance du chiffre d'affaires Endettement excessif Ralentissement économique	Mauvaise gestion de l'entreprise et de sa trésorerie Surendettement Sous-capitalisation Mauvaise conjoncture économique Défaut de payer taxes et impôts	Mêmes causes que propriétaire unique avec un accent sur : sous-capitalisation surendettement
	Une constante - Dans tous les cas : la mauvaise gestion		
	Deuxième cause d'importance - Sous-capitalisation		
	Troisième cause d'importance - Surendettement ou dépassement de crédit		
	L'endettement par carte de crédit joue un rôle particulièrement important dans la faillite des petites entreprises.		
Statistique Canada 1997	Près de la moitié des faillites au Canada sont principalement attribuables à des lacunes des entreprises plutôt qu'à des problèmes qui échappent à son contrôle : - lacunes en matière de gestion; - manque de débouchés pour leur produit. La faillite découle principalement de l'inexpérience des gestionnaires. Une importante lacune au chapitre de la gestion financière : plus précisément avec 3 problèmes : - le déséquilibre de la structure du capital; - l'incapacité de gérer le fonds de roulement; - la sous-capitalisation.		

 Sources : Sarra, Janis, *L'incapacité de saisir sa chance : étude empirique des faillites et propositions commerciales sous le régime de la Loi canadienne sur la faillite et l'insolvabilité*, Faculté de droit, Université de la Colombie-Britannique, avril 2009, 138 pages, *Statistique Canada, Les faillites d'entreprise au Canada, 1997, 72 pages. No 61-525-XIF au catalogue et Desjardins, Études économiques*